FORMULAIRE D'INSCRIPTION À LA PARADE

FÊTE NATIONALE 2026

Mercredi 24 juin à 13 h 30

«Le 75e anniversaire Guy Lafleur »

Informations importantes

- Vous devez avoir pris connaissance des règlements et directives de la parade en **Annexe 1** à ce formulaire d'inscription;
- Toutes les sections du formulaire d'inscription sont à compléter;
- L'inscription est gratuite
- Le formulaire d'inscription doit être acheminé **AVANT le 9 juin 2026 à midi** par courriel à **mariechantalstpierre@baiesaintpaul.com** ou déposé dans la boîte postale à l'extérieur de l'Hôtel de Ville au 15, rue Forget avec la mention : PARADE de la Fête nationale.

SECTION 1 : Renseignements sur le (s) participant (e) s :

Nom de famille, de l'organisme ou de l'entreprise _____

Personne-ressource : _____

Adresse postale : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____ Téléphone (cellulaire) : _____

Courriel : _____

SECTION 2 : Catégories (veuillez remplir la catégorie qui vous concerne)

A) Char allégorique

- Musique : Oui_____Non_____
- Nombre de participant (e) : _____
- Longueur du Char (avec le véhicule remorqueur 40 pieds max) : _____
- Description du Char (véhicule utilisé pour tracter le char allégorique, éléments déco, thème, accessoires, etc.) :

_____

_____

_____

_____

_____

_____

B) Groupe de marcheurs avec ou sans musique **(mascottes ou déguisements)**

- Nombre de participant (e) : _____
- Musique : Oui _____Non_____
- Description du groupe : (costumes, thème, accessoires, etc.)

_____
_____
_____
_____
_____

SECTION 3 : Accord d'inscription

Avis à tous les participants de la Parade

Il incombe à tous les demandeurs de s'occuper de l'assurance de leurs participants de même que de leurs véhicules et de leur Char allégorique, le jour de la Parade, soit le mercredi 24 juin 2026.

Seul le demandeur est responsable de toute blessure et de tout dommage à la propriété causée par ses participants (es), son véhicule et son Char allégorique. Le comité de la Parade se dégage de toutes responsabilités à cet égard.

Je, soussigné(e) _____(le demandeur), ai lu cet accord, ainsi que les règlements de la Parade, les directives du départ, les directives de l'arrivée et j'en comprends les conditions.

Je signe le présent accord en toute connaissance de sa signification.

Signature de la personne, groupe ou organisme: _____

Date: _____

ANNEXE 1

Règlements et directives de la Parade

1- Tous les chars allégoriques (max 40 pieds) doivent être décorés de façon appropriée pour la Fête nationale sur le thème « Le 75e anniversaire de naissance Guy Lafleur »;
2- Seule la musique en lien avec la Fête Nationale doit être jouée ou chantée sur les Chars;
3- En tout temps la distanciation entre les véhicules devra être respectée. Vous devez suivre le cortège et ne pas arrêter;
4- Il est interdit de dépasser les autres chars allégoriques;
5- Vous devez respecter la limite de vitesse de la parade qui est d'environ 10 km à l'heure;
6- Vous devez respecter l'ordre qui vous a été assignée;
7- Il est obligatoire de suivre le tracé qui vous a été fourni;
8- Il pourrait arriver que les pompiers doivent partir à cause d'un appel, si c'est le cas, vous devez vous tasser à droite pour les laisser passer. La parade se poursuivra par la suite.
9- À l'approche d'autres véhicules d'urgence comme l'ambulance ou la police, même consigne, vous devez vous tasser à droite pour les laisser passer. La parade se poursuivra par la suite.
10- Le conducteur d'un véhicule ou d'un camion remorque doit rester vigilant et surveiller les espaces sur et autour de son véhicule afin de pas mettre les gens en danger;
11- Des directives supplémentaires, relatives au bon déroulement du défilé, vous seront données sur place par l'équipe de sécurité de la Parade;
12- L'inobservation des règlements de la Parade peut entraîner l'interdiction de participer;
13- Seul les résidents et entreprises de la Ville de Baie-Saint-Paul sont autorisés à participer.

Chars allégoriques et véhicules

1. Tout affichage à connotation de violence ou vulgaire est interdit.
2. Tous les conducteurs doivent avoir un permis de conduire valide, une assurance appropriée et respecter les règles et le code de la sécurité routière;
3. Sur les Chars allégoriques ayant des participants (es), veuillez prévoir des barrières tout autour de celui-ci (garde de corps de sécurité). Ces participants (es) devront rester en place pendant la durée du défilé et (s'il y a lieu) les adultes doivent surveiller les enfants qui s'y trouvent;
4. L'utilisation d'avertisseurs n'est pas permise (ex. avertisseur à air comprimé, sirène ou klaxon conventionnel);
5. Vous devez donner de main à main des bonbons par exemple. Vous ne devez pas tirer ou arroser la foule;
6. Il est strictement interdit de se tenir dans la pelle d'un tracteur ou sur la barre d'attelage arrière. Les participants doivent être sur la plateforme ou la remorque;
7. Le niveau sonore de la musique doit être ajusté pour ne pas nuire aux véhicules avant et derrière qui ont aussi de la musique.

Annexe 1 (suite)

Directives pour le départ de la Parade (endroit prévu pour le départ)

1. Tous les participants (es) doivent se présenter au plus tard à 12 h 45 dans le stationnement attitré pour le départ de la parade situé au 200-101 rue Saint-Aubin. La Parade débute à 13 h 30;
2. En cas pluie abondante, la Parade sera remise le 25 juin aux mêmes heures;
3. À votre arrivée, une personne vous donne les consignes à respecter et votre numéro de stationnement;
4. Seuls les Chars allégoriques et les véhicules de soutien seront permis au départ de la parade;
5. Aucun dépassement entre les Chars n'est toléré durant la parade. Votre vitesse doit suivre le rythme exigé (suivre les consignes);
6. L'espacement exigé entre les Chars doit être respecté tout le long du parcours pour assurer la sécurité des participants (es).

Fin de la Parade

1. Le défilé est sur une distance approximative de 4 km et se termine à l'emplacement du départ de la parade, soit au 200-101 rue Saint-Aubin;
2. Arrivé sur place, stationnez-vous au stationnement;
3. Les chars allégoriques doivent demeurer au 200-101 rue Saint-Aubin, et ce, jusqu'à l'arrivée du dernier char allégorique.

Renseignements additionnels

Si nous apportons des changements ou une mise à jour à l'itinéraire de la parade, nous vous informerons dès que possible. L'ordre des Chars allégoriques est établi par les responsables présents sur place le jour de la parade.

Pour toutes informations veuillez écrire à : mariechantalstpierre@baiesaintpaul.com ou téléphoner au (418) 435-2205, poste 6242. Nous vous rappellerons dans les plus brefs délais.

La Parade est une activité organisée par la Ville de Baie-Saint-Paul

ANNEXE 2

TRAJET PARADE 2026 – AVEC NOMS DES RUES

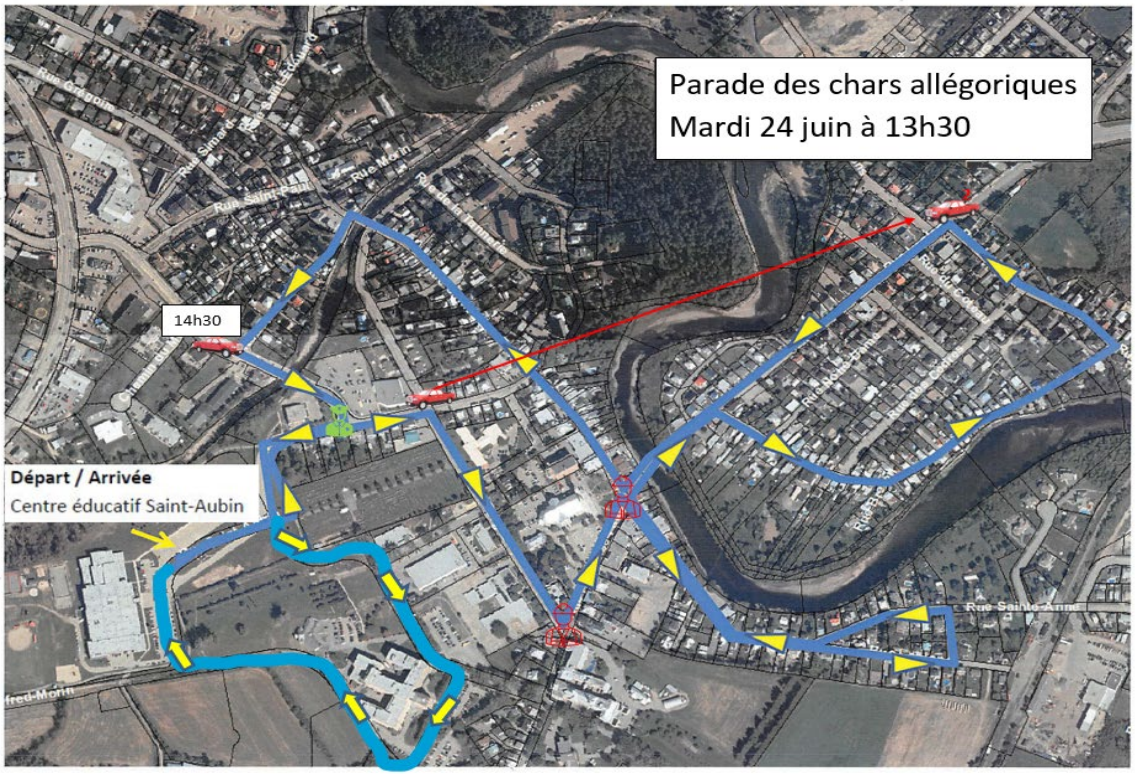

PARCOURS :

- À gauche rue Racine
- Au stop (intersection Bd Mailloux), continuer rue Racine
- À droite (intersection 4 stops) rue Forget
- GARDA À gauche, (intersection Forget/Fafard) sur Ambroise-Fafard
- GARDA À droite, (intersection Fafard/RTE 362) rue Sainte-Anne
- Continuer sur rue Leblanc,
- À gauche sur rue Gaudreault
- À gauche sur rue Sainte-Anne
- GARDA À gauche (intersection Fafard/Bd Leclerc) rue Leclerc (Rte 362)
- À droite rue Saint-Joseph
- À gauche rue Lavoie
- À gauche (Rte 362) rue Leclerc
- GARDA À droite (Intersection Fafard/SteAnne/Rte 362) sur rue Saint-Jean-Baptiste
- À gauche sur la rue Tremblay
- À gauche sur le Bd Raymond Mailloux
- À droite sur rue Racine
- Continuer rue Racine
- À droite rue Alfred Morin
- À droite rue Alfred Morin
- À droite sur rue Saint-Aubin